



Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec

Étape 2 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

8 au 10 juillet 2022

Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec (YCPC)

Autorité organisatrice : Yacht Club de Pointe-Claire

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 L'autorité organisatrice est le Yacht Club de Pointe-Claire, 1 avenue Cartier, 514-695-2441.
- 1.4 La course a été organisée conformément aux règlementations fédérales, provinciales et locales relatives à COVID-19. Les skippers sont responsables de décider de participer ou non, et de se conformer à toutes les règles applicables, y compris toutes les règlementation et directives de la COVID-19.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux classes **Optimist, (4 flottes), ILCA 4 (Laser 4.7), ILCA 6 (Laser Radial), et Club 420**. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.
- 2.2 Les concurrents des classes ILCA peuvent choisir des gréements Radial ou 4.7 à leur discrétion pour la durée de l'évènement.
- 2.3 Un minimum de 5 inscriptions effectuées au moins une semaine avant l'évènement est requise pour constituer une classe.
- 2.4. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité (page 6). Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal et envoyé par courriel à pcycoffice@pcyc.qc.ca ou par télécopieur au 514 695-2341. Tous les compétiteurs doivent être membres en règles au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.
- 2.5. L'inscription sera complète quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.
- 2.6. Tous les athlètes doivent être nés en 2003 ou après.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

3.1. Frais d'inscriptions à la régates, taxes incluses. Les frais incluent le souper de samedi.

	FRAIS D'INSCRIPTIONS AVANT LE 1ER JUILLET, 16H00	FRAIS D'INSCRIPTIONS AVANT LE 7 JUILLET, 12H00
BATEAU SIMPLE	70,00 \$	105,00 \$
BATEAU DOUBLE	90,00 \$	125,00 \$

3.2. Frais additionnels, taxes incluses pour inscription sur place.

BATEAU SIMPLE	135,00 \$
BATEAU DOUBLE	155,00 \$

3.3. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: www.voile.qc.ca. Après le 7 juillet 12h00, les inscriptions s'effectueront sur place. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les inscriptions après le 1^{er} juillet, 16h00 et aussi pour l'inscription sur place.

3.4. Pour les inscriptions sur place le chèque doit être fait au nom du Yacht Club de Pointe-Claire ou e-transféré à accounting@pcyc.qc.ca et mettez les entrées prénom et nom dans la section mémo de l'e-mail.

3.5. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription.

4. HORAIRE

4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
VENDREDI 8 JUILLET	9h00 – 10h00	Fin d'inscription
	11h00	Réunion des entraîneurs
	11h30	Réunion des barreurs
	13h00	Course d'entraînement
	Dès que possible	1 ^{er} signal d'avertissement
SAMEDI 9 JUILLET	15h30	Revue de la journée
	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
DIMANCHE 10 JUILLET	10H00	1 ^{er} signal d'avertissement
	Dès que possible	Remise des médailles

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, le dernier jour de la régates.

5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au panneau d'affichage du club sur la véranda ou sur le site internet du YCPC et de la fédération.

6. LA COMMUNICATION

Des communications supplémentaires pourront être ajoutées au tableau d'affichage de la véranda et au site Web du PCYC www.pcyq.qc.ca.

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront comme du type au vent-sous le vent.

8 CLASSEMENT

- 8.1. Pour chaque classe, sept courses seront planifiées durant la régates, il sera possible d'en faire plus ou moins.
- 8.2. Une course doit être validée pour constituer une série.
- 8.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.
- 8.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.
- 8.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

9. BATEAUX DE SUPPORT

- 9.1. L'accès au site de régates est interdit pendant une course aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs à l'exception des entraîneurs de la Flotte Verte.
- 9.2. Les bateaux de support seront identifiés par le nom du bateau ou de l'entraîneur.

10. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

- 10.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.
- 10.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.
- 10.3. Les bateaux supports doivent être stationnés aux endroits spécifiques.

11. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

12.1. Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 3 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et Yacht Club de Pointe-Claire n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. Les organisateurs englobent toutes les personnes qui contribuent à l'organisation de l'événement.

12.2. Suite à son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

12. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Camping n'est pas disponible sur place.

Directeur de la régata : George Stedman

Organisation de la régata : Yacht Club de Pointe-Claire

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Tous les efforts seront déployés pour organiser une régata PROPRE, conformément à l'organisation Sailorsforthesea "20 meilleures pratiques". L'élimination du plastique à usage unique (bouteilles d'eau, emballages alimentaires, etc.) et le triez / l'élimination approprié des déchets sont deux pratiques importantes.

Merci à nos commanditaires :



DÉCLARATION PARENT/TUTEUR/LOCO PARENTIS

Ce formulaire est obligatoire pour tous les athlètes de moins de 18 ans. Il doit être signé par le parent/tuteur et la personne agissante in loco parentis et envoyé par courrier électronique à YCPC

Nom du concurrent : _____

Classe : _____ **Numéro de voile :** _____

Nom du Parent au Tuteur : _____ **Téléphone:** _____

Adresse : _____

Déclaration du parent/tuteur/loco Parentis :

Je confirme que je suis le tuteur légal de ce concurrent ou que le tuteur légal m'a demandé d'agir in loco parentis. J'accepte la clause de non-responsabilité ci-dessous, qui exclut le droit de ladite personne à charge de réclamer une indemnisation dans certaines circonstances. Je confirme que ladite personne à charge est compétente pour participer. Je consens à ce que ladite personne à charge participe aux procédures de dépistage de drogue et, si demandé, fournisse un échantillon d'urine sous observation pour analyse dans un laboratoire accrédité.

Pendant l'événement (Cochez la case ci-dessous) :

- (1) Je serai responsable de ma personne à charge tout au long de l'événement, et pendant le temps que ma personne à charge sera à flot, je serai disponible sur le lieu de l'événement.
- (2) La personne nommée ci-dessous, qui a accepté d'agir in loco parentis, sera responsable de ladite personne à charge pendant toute la durée de l'événement. Pendant le temps que cette personne à charge est à flot, elle sera disponible sur le lieu de l'événement.

Clause de non-responsabilité : Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'elle soit à flot ou à terre, et rien ne réduit cette responsabilité. C'est aux athlètes de décider si leur bateau est apte à naviguer dans les conditions dans lesquelles il se trouvera. En mettant à l'eau ou en prenant la mer, les athlètes confirment que le bateau est adapté à ces conditions et qu'ils sont compétents pour y naviguer et y concourir. Rien de ce qui est fait par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires et/ou des athlètes, ni rendre les organisateurs responsables de toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, du fait de la participation du bateau à la course. « Les organisateurs » englobe tous ceux qui contribuent à l'organisation de l'événement. La mise à disposition de canots de secours ne dégage pas les propriétaires et les athlètes de leurs responsabilités.

Personne responsable du concurrent à l'événement :

(Boîte 1) Nom du parent/tuteur : _____

Signature

(Boîte 2) Personne nommée in loco parentis : _____

s'il te plaît imprime

Téléphone/portable de contact in loco parentis : _____

Signature du Parent/Tuteur/Loco Parentis : _____

Signature